

Règlement du Concours d'écriture
« Devenez le.la prochain.e auteur.e français.e de fantasy young-adult ! »

ARTICLE 1

La société Librinova, SAS au capital de 44.029€ dont le siège social est situé au 24 Rue de l'Échiquier, 75010 Paris, immatriculée sous le n°793 571 886 RCS Paris (ci-après « l'Organisateur »), en partenariat avec la société De La Martinière Jeunesse, organise un concours gratuit intitulé « **Devenez le.la prochain.e auteur.e français.e de fantasy young-adult !** » du 03 juillet au 30 septembre 2020 (participation jusqu'au dernier jour minuit heure de Paris). Ce concours est sans obligation d'achat.

L'accès au concours se fera **via la plate-forme de concours dédiée à cet effet concours.librinova.com** (ci-après « le Site »).

L'objet du concours est de désigner un manuscrit inédit destiné à être publié selon les modalités décrites ci-après.

ARTICLE 2

Le concours est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine, Belgique, et Suisse à l'exception des membres du jury et des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'Organisateur et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille (le ou les Participant(s)).

ARTICLE 3

Pour participer, les Participants doivent :

- déposer avant le 30 septembre 2020 minuit, heure de Paris, sur le Site leur manuscrit conforme aux spécifications de l'article 4 ci-dessous, ou envoi par mail
- s'inscrire au préalable sur le Site pour pouvoir participer.

Les participations par courrier ou par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide.

Le concours est limité à un manuscrit par Participant (même nom, même adresse). Au-delà, les autres manuscrits soumis par un même Participant ne seront pas pris en compte par l'Organisateur.

ARTICLE 4

Le manuscrit déposé doit impérativement être rédigé en langue française, être du genre littéraire "fantasy young-adult" et comporter :

- un synopsis détaillé de l'intrigue

- les trois premiers chapitres
- une description de l'univers et des personnages principaux

Les personnages et les situations de ce récit doivent être purement fictifs, et donc toute ressemblance avec des personnes ou des situations existantes ou ayant existé ne saurait être que fortuite.

Le roman objet du synopsis ne doit pas obligatoirement être terminé.

Un dossier complet devra être remis lors de la participation, toute participation contenant un dossier manifestement incomplet ne sera pas prise en compte.

Le manuscrit doit être rédigé directement sur le Site au format électronique.

L'Organisateur se réserve le droit d'écarter du concours tout manuscrit non conforme aux critères ci-dessus ou dont il estimerait que la publication pourrait l'exposer à des poursuites ou actions judiciaires pour quelque motif que ce soit.

L'Organisateur se réserve également le droit d'écarter du concours tout manuscrit non conforme aux Conditions Générales d'Utilisation du Site.

ARTICLE 5

Chaque Participant déclare expressément disposer des droits d'édition du manuscrit soumis et précise que ledit manuscrit ne fait l'objet ni d'un contrat d'édition encore valide, ni d'un « droit de préférence », n'a pas été déposé sur une plateforme d'auto-édition. De façon générale, chaque Participant garantit l'Organisateur contre tout trouble, revendication ou éviction quelconques de tout tiers relatif au manuscrit ou à tout élément associé au manuscrit (résumé, pseudonyme...). Il déclare notamment que son manuscrit est original et ne contient aucun emprunt ou citation susceptible d'engager la responsabilité de l'Organisateur vis-à-vis des tiers. Chaque Participant garantit également que son manuscrit ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, au respect de la vie privée, à la contrefaçon ou à la responsabilité civile ou pénale.

Enfin, chaque Participant s'engage pendant toute la durée du concours et jusqu'à proclamation des résultats à ne pas participer à une compétition similaire avec le même manuscrit, ni à soumettre le manuscrit remis à un agent littéraire ou à un éditeur quel qu'il soit, ni à le déposer sur une plate-forme d'auto-édition.

ARTICLE 6

Le jury de pré-sélection des finalistes sera composé de :
L'équipe de Librinova

Le jury de sélection des lauréats sera composé de :
Thomas Leclère, Marion Hameury, Olivia Godat et Aude Marin, membres de l'équipe des éditions de La Martinière J. Fiction

ARTICLE 7

Le concours se déroulera en 2 phases :

1^{ère} phase : du 3 juillet au 30 septembre 2020 minuit heure de Paris, les Participants peuvent déposer leur texte sur le Site ou l'écrire en ligne sur le Site. Pour valider sa participation au Concours, le Participant doit publier son texte et accepter le règlement.

Si le Participant ne peut pas publier son texte sur le Site, il peut l'envoyer à l'adresse mail concours@librinova.com avant le 30 septembre 2020.

2^{ème} phase :

Les délibérations du jury auront lieu pendant les mois d'octobre et de novembre 2020 et l'annonce des résultats se fera vers la mi-novembre 2020.

ARTICLE 8

Le premier prix remportera :

Le premier prix remporte un accompagnement éditorial avec un éditeur et un contrat d'édition avec les éditions La Martinière J. Fiction. Son roman sera présenté au salon Livre Paris 2021

Les 5 lauréat.e.s suivants remporteront :

- Une invitation à une masterclass personnalisée qui aura lieu en 2021 (détails à préciser)
- Une entrée au salon Livre Paris (prise en charge par Librinova)
- La prise en charge de leur déplacement par les éditions La Martinière J. Fiction (France métropolitaine, Suisse et Belgique uniquement)
- La publication de leur roman en autoédition numérique par Librinova (valeur 50€)

Le prix est incessible et ne peut donner lieu à aucun échange ou toute autre forme de contrepartie.

Les noms des lauréats seront publiés sur les réseaux sociaux de l'Organisateur et sur le Site. Aucun message ne sera délivré aux perdants.

ARTICLE 9

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure ou de participation insuffisante, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le concours.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au Site quelles qu'en soient les causes, ou de problèmes d'acheminement de courrier électronique.

Les Participants s'engagent à décharger l'Organisateur ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent concours.

ARTICLE 10

L'Organisateur se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux Participants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription.

ARTICLE 11

Les six lauréats du concours autorisent d'ores et déjà l'Organisateur à citer leurs nom, prénom ou pseudonyme et commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent concours.

ARTICLE 12

Les données personnelles concernant les Participants sont collectées et utilisées par l'Organisateur pour les besoins de la participation au concours.

Des informations commerciales pourront leur être envoyées par courrier électronique s'ils l'ont accepté lors de leur inscription.

Loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés ». Tous les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce en écrivant à : concours@librinova.com

ARTICLE 13

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement sans restriction ni réserve.

ARTICLE 14

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date de désignation des lauréats sur le Site.